

Ordre du jour
Agenda 33

RÈGLEMENT
BY-LAW 6717

Règlement de fermeture d'une rue située sur le lot 58 du cadastre du Village de Côte-des-Neiges.

By-law closing a street located on lot 58 of the cadastre of the Village of Côte-des-Neiges.

A la séance du Conseil de la Ville de Montréal, tenue le 10 juin 1985,

At the meeting of the Conseil de la Ville de Montréal held on June 10, 1985,

le Conseil décrète:

the Conseil ordained:

1.- La rue formée par une partie du lot 58 du cadastre du Village de Côte-des-Neiges, division d'enregistrement de Montréal, indiquée par les lettres ABCDEFGHJKLMA sur le plan P-34 Côte-des-Neiges préparé en date du 11 octobre 1984 par l'arpenteur-géomètre Jean Lafrance, identifié par le Greffier de la Ville, est fermée et son usage comme rue discontinué, cette partie dudit lot étant versée au domaine public de la Ville aux fins de parc.

1.- The street formed by part of lot 58 of the cadastre of the Village of Côte-des-Neiges, Montréal Registry Division, indicated by the letters ABCDEFGHJKLMA on plan P-34 Côte-des-Neiges, prepared October 11, 1984 by land-surveyor Jean Lafrance, identified by the Greffier de la Ville, shall be closed and discontinued as a street, that part of the said lot being transferred to the public domain of the Ville for park purposes.

2.- Les rues formées par les lots 58-192 et 58-231 du cadastre officiel du Village de Côte-des-Neiges sont de nouveau ouvertes et leur usage comme rues recommencé.

2.- The streets formed by lots 58-192 and 58-231 of the official cadastre of the Village of Côte-des-Neiges shall be reopened and used again as streets.

3.- Le règlement prévoyant la fermeture de certaines rues aux fins de parcs (6555) est abrogé.

3.- The by-law providing for the closing of certain streets for park purposes (6555) is repealed.

Le maire

Le greffier de la Ville

Jean Drapeau

Maurice Duro

Pour la Ville de Montréal

Montréal le, 14 JUIN 1985